

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par
thèmes

Sous matière : Politique
de la Ville – Habitat -
Logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2018-05
– ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 26.04.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 26.04.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 04.05.2018

Séance du Conseil Municipal du 02 mai 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOLI Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINO Stéphan, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINO Stéphan,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. TAURINES André,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération du Conseil Municipal n° 2017-83 du 10 avril 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions définies pour l'obtention des subventions,

Les travaux réalisés par les propriétaires concernés étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 27 avril 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2018 » de la Commune, opération 9006, Aménagement urbain, Nature 20422, subvention d'équipement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 02 mai 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

04.05.2018

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

04.05.2018

Par publication le :

04.05.2018

Par délégation,

Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 04/05/2018
N°011-211100763-20180502-2018-96-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

<i>propriétaire</i>	<i>Traitement forfait</i>	<i>cadastre</i>	<i>adresse projet</i>	<i>Coût travaux TTC (€)</i>	<i>subvention Ville (€)</i>				<i>Date agrément</i>
					<i>taux</i>	<i>Subvention</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant à payer</i>	
Monsieur Emmanuel MARIN	Complet 120 € / m ²	AH 785	5 rue de la Terrasse	8 604.20	25 %	938.70	2 500.00	2 500.00	07/09/2017
			Rue du Marché			1 633.20			
			Rue Marfan			1 563.60			
Monsieur Pierre-Yves GUIRAUD	Complet 120 € / m ²	AH 1006	13 rue Gambetta	9 893.62	25 %	1 267.05	2 500.00	2 500.00	11/05/2017
			Impasse des Carmes			1 468.35			
SCI GUARI et Filles – Monsieur Gérard GUARI	Complet 120 € / m ²	AH 1097	54 rue du Onze Novembre	14 600.08	50 %	3 592.80	3 000.00	3 000.00	26/10/2017 et 07/12/2017
			rue de l'Horloge			3 373.20			
			Mur pignon sud-ouest			1 023.00			

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²